

Vous avez gagné...

Autor(en): **Chassot, Janine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **30 (2000)**

Heft 2

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-826347>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Vous avez gagné...

«Félicitations, cher Monsieur Dupont! Vous trouverez ci-joint votre confirmation officielle de paiement...»

Combien de fois en avez-vous reçus, de ces envois? Combien de fois avez-vous répondu en achetant une babiole, dans le but de tenter votre chance, parce que bulletin de commande et bulletin de participation ne font qu'un?

A travers toute l'Europe, des milliers de consommateurs ont fait comme vous. Car les firmes qui se livrent à ce juteux et mensonger trafic ont de multiples ramifications. Quant aux gagnants, potentiels ou réels, ils restent totalement inconnus. Ce qui n'a rien d'étonnant, puisque ces concours sont, on le sait maintenant, «bidon».

Le jeu consiste à faire croire à chacun qu'il a gagné, en personnalisant l'envoi, en imprimant votre nom à tous les paragraphes. Les montants en jeu sont partagés en plusieurs lots entre les participants, montants qui, comme le prévoient les conditions générales, ne sont pas distribués s'ils sont trop petits!

Le sommet de l'arnaque a été atteint, l'automne dernier, par la maison Garantie Versand. La presse quotidienne et la télévision se sont alors fait l'écho de la mise en garde des associations de consommateurs. On pouvait «gagner» une voiture Nissan Micra. Mais le garage censé livrer l'auto à l'heureux gagnant n'existe tout simplement pas! L'importateur de la marque n'était même pas au courant de ce concours et a porté plainte contre Garantie Versand pour concurrence déloyale. Il faut en effet savoir que les concours dépendent de la loi sur la concurrence déloyale (LCD). Le piège, raffinement suprême, consistait à demander au soi-disant gagnant, vous peut-être, de communiquer la date souhaitée de mise en circulation du véhicule...

Dans de tels cas, les plaintes n'aboutissent pas facilement. Un

juge a même estimé qu'un consommateur moyen était à même de juger qu'il s'agissait d'une participation à des chances de gain, et non d'un gain réel et immédiat.

Pourtant, les pièges sont souvent des personnes âgées, qui ne lisent plus très bien les petits caractères et ne voient que les grosses lettres qui disent «vous avez gagné». Les textes sont si habilement rédigés que n'importe qui peut s'y laisser prendre. C'est l'avis des juristes des associations de consommateurs. En France, des firmes ont dû, suite à des procès, indemniser les clients lésés. Les personnes défavorisées, à petit revenu, sont particulièrement vulnérables. L'idée d'un gain important peut les tenter, en voyant par exemple un «faux» carnet d'épargne à leur nom.

La FRC (Fédération romande des consommateurs) ne saurait admettre de telles pratiques mensongères au détriment des plus faibles. Avec les associations de consommateurs de Suisse alémanique et du Tessin, elle lance une pétition qui vise à introduire dans la loi sur la concurrence déloyale un article supplémentaire concernant les promesses fallacieuses de gain, afin que les concours «bidon» ne puissent plus exister.

A noter que cette action ne vise que les concours qui sont des arnaques, et non ceux organisés par des commerçants, en toute loyauté. Seuls les concours correspondant à des mailings du genre de ceux mentionnés dans cet article sont donc concernés.

Janine Chassot/FRC

Si vous avez des questions sur ce sujet, ou un témoignage à apporter, n'hésitez pas à écrire à *Générations*, rubrique Consommation, case postale 2633, 1002 Lausanne.



Photos: Alain Gavillet

Michel et Teresa Clerc

par le cuisinier font un plat complet très savoureux pour un jour d'hiver. Chez Michel Clerc, les portions sont toujours généreuses et il ne faut pas compter y suivre un régime...

En été, le restaurant s'ouvre sur une grande terrasse, assortie d'une belle place de jeux pour les enfants. La Tour est typiquement le genre de café où l'on a envie de venir en famille, pour une fête décontractée où tous se sentent à l'aise. Et pour la promenade digestive, les buts de balade ne manquent pas: la très jolie vallée de la Jogne, avec ses gorges peu connues, le petit lac de Montsalvens, Charmey sont tout proches. De toute façon, les patrons, qui connaissent si bien leur coin de pays, se feront un plaisir de vous indiquer la route.

Et pour trouver le restaurant? Suivez la route de Bulle à Charmey et levez le nez: vous verrez un marmiton de bois, accroché à un arbre, qui ressemble comme deux gouttes de crème de Gruyère au patron. C'est là!

Maud Ledoux

LE RESTAURANT DE LA TOUR

1653 Châtel-sur-Montsalvens/FR
Tél. 026/921 15 06
Fermé le mercredi